



organisation régionale de formation  
des administrations publiques  
du canton de Neuchâtel

## 22<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Jeudi 29 août 2024, 15h30 – La Rebatte, Grand'Rue 56, 2054 Chézard-Saint-Martin (salle du Conseil général)**

### PROCÈS-VERBAL

#### Sont présent-e-s :

Mme	Anne-Lise	Fischer	État de Neuchâtel
Mme	Anouk	Arbona	Commune de Val-de-Ruz
Mme	Catherine	Corminboeuf	État de Neuchâtel
M.	Daniel	Bacci	Commune de Milvignes
M.	Dimitri	Frosio	État de Neuchâtel
M.	Georges-Eric	Vuilleumier	État de Neuchâtel
Mme	Géraldine	Galfetti	État de Neuchâtel
M.	Jérémy	Bachmann	Commune de Val-de-Ruz
Mme	Jessica	Klezar	État de Neuchâtel
Mme	Jessica	Sausser	CIIP
Mme	Jordane	Nicolet	État de Neuchâtel
M.	Kevin	Urfer	État de Neuchâtel
Mme	Laetitia	Stubi	État de Neuchâtel
Mme	Léa	Iseli	État de Neuchâtel
M.	Lucas	Bau	État de Neuchâtel
M.	Manuel	Leon	Commune du Locle
Mme	Mara	Guizzardi	État de Neuchâtel
Mme	Natacha	Erard	État de Neuchâtel
Mme	Nieves	Mavilla	Ville de La Chaux-de-Fonds
Mme	Noémie	Del Giudice	État de Neuchâtel
M.	Pascal	Guillet	CCNAC
M.	Romain	Arquint	Commune de Cortaillod
Mme	Romaine	Roulet	État de Neuchâtel
Mme	Sandra	Grassi Pirrone	État de Neuchâtel
M.	Sevan	Longobardi	État de Neuchâtel
Mme	Sofia	Menezes	État de Neuchâtel
Mme	Solange	Rufenacht	État de Neuchâtel
M.	Thierry	González	État de Neuchâtel

## Ordre du jour

1. Accueil
  2. Décompte du nombre de voix
  3. Élection des scrutateur·trice·s
  4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 août 2023
  5. Rapports
    - 5.1. Rapport du président
    - 5.2. Rapports de la responsable des cours CI
    - 5.3. Rapport de la cheffe experte
    - 5.4. Adoption du rapport annuel
  6. Comptes 2023-2024
    - 6.1. Présentation des comptes et rapport du trésorier
    - 6.2. Rapport des vérificateurs des comptes
    - 6.3. Adoption des comptes
  7. Budget 2024-2025
    - 7.1. Présentation du budget
    - 7.2. Adoption du budget
  8. Divers
- 

### 1 ACCUEIL

La séance est ouverte à 15h34. Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des participant-e-s, remercie chaleureusement la Commune de Val-de-Ruz pour son invitation, puis donne la parole à Mme Anouk Arbona, conseillère communale, pour ouvrir la séance. A. Arbona prononce une allocution soulignant l'importance de la formation professionnelle et les enjeux qui y sont liés.

### 2 DÉCOMPTE DU NOMBRE DE VOIX

Le décompte des voix est fait par le président et se présente comme suit :

- État de Neuchâtel	69 voix
- Ville de la Chaux-de-Fonds	15 voix
- Ville de Neuchâtel	12 voix
- Commune de Val-de-Ruz	8 voix
- Ville du Locle	5 voix
- CCNAC	4 voix
- Commune de la Tène	3 voix
- Commune de Milvignes	2 voix
- Commune de Cortaillod	1 voix
- CIIP	1 voix
<b>Nombre total de voix</b>	<b>103 voix</b>

### 3 ÉLECTION DES SCRUTATEUR-TRICE-S

Mme Anne-Lise Ficher et M. Kevin Urfer sont nommés comme scrutatrice et scrutateur.

### 4 ADOPTION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 AOÛT 2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2023 est adopté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

## 5 RAPPORTS

### 5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT

---

Le Président, **Manuel León**, présente son rapport annuel en mettant en lumière les changements significatifs survenus au cours de l'année scolaire 2023-2024. Il exprime sa gratitude envers Dimitri Frosio, qui a quitté ses fonctions de responsable des cours interentreprises (stagiaires MPES 3+1) au 31 juillet 2023. À la suite de ce départ, une réorganisation interne a été mise en place, permettant d'accueillir Mme Noémie Del Giudice dans une toute nouvelle fonction de « coordinatrice de formation ».

Il informe que l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance de formation a impacté l'année scolaire 2023-2024, nécessitant des adaptations de la part de notre organisation et nous confrontant à de nombreux défis. Néanmoins, cette première année s'est déroulée de manière satisfaisante.

Il remercie chaleureusement toutes les personnes présentes pour leur engagement envers la formation professionnelle et leur collaboration tout au long de l'année.

Pour terminer, il remercie également vivement la Ville de La Chaux-de-Fonds pour le vin d'honneur offert à l'assemblée de ce jour.

### 5.2 RAPPORTS DE LA RESPONSABLE DES COURS CI

---

La parole est transmise à la responsable CI, **Laetitia Stubi**, qui présente les points suivants :

#### 5.2.1 Statistiques et déroulement des cours interentreprises (CI)

**Laetitia Stubi** commence par partager quelques chiffres concernant les cours interentreprises (CI), les intervenant-e-s CI, les apprenti-e-s ainsi que les formateurs-trices. Elle souligne que, de manière générale, les cours interentreprises se sont bien déroulés. De plus, des permanences facultatives ont été mises en place avec succès pour certaines classes sur des sujets spécifiques. Ces permanences ont permis aux apprenti-e-s de poser leurs questions et d'approfondir les matières abordées en cours.

#### 5.2.2 Nouvelle ordonnance en vigueur depuis 2023

**Laetitia Stubi** rappelle que depuis le début de l'année scolaire 2023, une nouvelle ordonnance est entrée en vigueur. Plusieurs mesures ont été instaurées en conséquence, notamment :

- **Accueil des apprenti-e-s de 1<sup>ère</sup> année** : une séance d'information a été organisée à La Chaux-de-Fonds pour accueillir les nouveaux apprenti-e-s. Cette rencontre a permis de leur présenter les bases de la formation et leur permettre de faire connaissance avec les lieux et leurs nouveaux camarades.
- **Café-formateurs** : ces rencontres ont offert un espace d'échange aux formateurs-trices sur leurs pratiques professionnelles avec la nouvelle ordonnance, tout en leur fournissant un soutien à travers des ateliers spécifiques. Ces rencontres ont également permis de clarifier des éléments relatifs à la nouvelle ordonnance.
- **Formation sur l'extranet OVAP** : une formation a été mise en place pour les formateurs-trices afin de les familiariser avec l'utilisation de la plateforme OVAP, essentielle pour le suivi de la formation.

#### 5.2.3 Nouvelle organisation interne

**Laetitia Stubi** informe l'assemblée de la réorganisation interne de l'ORF suite à l'entrée en fonction de Noémie Del Giudice au poste de coordinatrice de formation. Elle précise que cette transition s'est déroulée sans encombre, et que N. Del Giudice a su prendre en main ses nouvelles fonctions avec succès.

#### 5.2.4 Événements marquants de l'année scolaire 2023-2024

- **Capacité 2023** : l'ORF a participé activement au salon des métiers « Capacité 2023 », durant lequel de nombreux formateurs-trices et apprenti-e-s ont été présents au stand de l'ORF-NE pour promouvoir la branche de l'Administration publique. Cet événement a donné lieu à de belles rencontres et à des échanges constructifs.
- **Gestion de la crise OVAP** : la branche Administration publique a traversé de nombreux défis, tant techniques qu'organisationnels. Une assemblée extraordinaire a été convoquée en juin 2024 afin de discuter de l'avenir de la branche. Il a été décidé que la branche Administration publique serait maintenue, mais cela nécessitera l'élection d'un nouveau comité dès septembre 2024. Par ailleurs, un nouveau secrétariat suisse sera mis en place pour assurer la gestion à partir de 2025.
- **Contrôle de compétences CI** : les évaluations des compétences CI, incluant les e-tests et les mandats de transfert, ont rencontré des problèmes techniques sur l'extranet de l'OVAP. Contrairement aux prévisions de la branche en début d'année scolaire, l'E-test 1 a dû être annulé, l'E-test 2 a été converti en test papier organisé par nos soins, et tous les mandats de transfert ont dû être corrigés.

manuellement par l'ORF-NE, en raison de l'impossibilité de les intégrer directement dans la plateforme OVAP, toujours hors service.

### 5.2.5 Défis à venir pour l'ORF-NE

Pour la suite, **Laetitia Stubi** souhaite que l'ORF-NE puisse

- accompagner les principaux acteurs de la formation professionnelle en veillant à bien comprendre et répondre à leurs besoins ;
- gérer la transition entre les deux ordonnances en vigueur jusqu'à ce que les dernières classes régies par l'ORFO 2012 aient passé leurs examens ;
- élaborer un guide de bonnes pratiques pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre des cours interentreprises et l'instaurer ;
- maintenir une transparence exemplaire et poursuivre l'excellente communication établie entre les personnes impliquées dans la formation professionnelle.

Pour conclure, L. Stubi informe les formateurs-trices des prochaines sessions de formation à leur intention et termine par exprimer sa profonde gratitude à toutes les personnes impliquées, avec une mention particulière pour les formateurs-trices et leurs apprenti-e-s.

## 5.3 RAPPORT DE LA CHEFFE EXPERTE

---

**Sandra Grassi Pirrone** informe l'assemblée de la bonne organisation des examens finaux d'apprentissage 2024. Le taux de réussite s'élève à 94,8 %, avec 77 candidats présentés et seulement 4 échecs à déplorer. Pour la toute première fois, deux apprenti-e-s ont échoué à la partie écrite « entreprise », obtenant une note inférieure à 3, et devront repasser l'examen en 2025.

L'examen oral s'est conclu sur une excellente moyenne générale de 5,35, supérieure à celle de la partie écrite. Cela s'explique par la solide expérience pratique que les apprenti-e-s acquièrent quotidiennement en entreprise, ce qui se traduit directement dans leurs résultats.

Concernant les examens de 2025, ils suivront un format similaire à celui de cette année. Les élèves de 3<sup>e</sup> année seront encore régis par l'ORFO 2012, tout comme les stagiaires et apprenti-e-s 18 mois. En 2026, une nouvelle version des examens finaux sera introduite pour la première volée sous la nouvelle ordonnance. Toutefois, deux séries d'examens seront organisées en parallèle : l'une selon l'ORFO 2012 et l'autre selon l'ORFO 2023, ce qui amènera son lot de complexité. À partir de 2027, tous les apprenti-e-s passeront l'examen selon la nouvelle ordonnance.

Enfin, il est souligné que tout s'est bien déroulé grâce à l'équipe d'expert-e-s, qui a été remarquable, comme chaque année, et qu'elle remercie chaleureusement.

## 5.4 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL

---

Le rapport annuel est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

# 6 COMPTES 2023-2024

## 6.1 PRÉSENTATION DES COMPTES ET RAPPORT DU TRÉSORIER

---

**Jérémy Bachmann** commence par rappeler qu'en 2023, il avait la responsabilité de demander une augmentation des contributions. Cette année, il a le plaisir d'annoncer un bénéfice inattendu. L'ORF-NE avait mis en place un groupe de travail chargé d'élaborer un plan pour remédier aux difficultés financières que traversait l'organisation. L'année dernière, la situation financière s'était fortement dégradée, ne laissant aucune place à l'erreur. Toutefois, grâce aux mesures rigoureuses mises en œuvre depuis, des économies substantielles ont été réalisées.

### 6.1.1 Présentation des comptes de charges :

- **Salaires** : une réduction des charges salariales a été observée suite au départ de D. Frosio et à l'arrivée plus tardive de N. Del Giudice. Pendant deux mois, l'organisation n'a versé qu'un seul salaire de responsable. Par ailleurs, les heures supplémentaires effectuées par L. Stubi qui avaient été budgétées, ont finalement été partiellement rémunérées et partiellement compensées en congés.
- **Frais administratifs** : une légère augmentation des frais administratifs a été constatée, en raison du nombre d'apprenti-e-s atteint après l'établissement du budget.
- **Cotisations annuelles OVAP** : ces cotisations demeurent proportionnelles au nombre d'apprenti-e-s qui influence la variation entre le budget et les comptes.

- **Assemblée générale** : les coûts de l'assemblée générale ont été inférieurs aux prévisions, en raison des économies recherchées.
- **Identité visuelle** : les dépenses liées à l'identité visuelle ont été réduites au strict minimum.
- **Autres charges de personnel / chargés de cours externes** : une légère diminution a été observée, car plusieurs cours ont été assurés par L. Stubi et N. Del Giudice, en remplacement d'intervenants externes. De plus, N. Del Giudice, auparavant rémunérée en tant qu'intervenante, dispense désormais des cours dans le cadre de ses fonctions régulières, et est rémunérée par son salaire.
- **Matières consommables / équipement** : il convient de prendre en compte la TVA, qui n'avait pas été prévue lors de la planification du dernier budget.
- **Loyer** : les charges de loyer sont proches des prévisions, avec une perspective de réduction des coûts dans les années à venir, car les salles de formations de Tivoli pourront être utilisées.
- **Capacité** : d'importants frais ont été engagés pour la mise en place du stand. Cette année, une provision conséquente a été constituée en vue d'acheter le matériel nécessaire plutôt que de le louer, ce qui sera plus avantageux financièrement à long terme.

### 6.1.2 Présentation des comptes de revenus :

- **Subvention cantonale** : cette subvention est directement liée au nombre d'apprenti-e-s, rendant difficile l'établissement d'un montant précis avant son versement. Celle-ci se plafonne également à un coût moyen suisse par apprenti-e.
- **Cotisations des membres** : les cotisations des membres restent inchangées par rapport à l'exercice précédent.
- **Contribution des apprenti-e-s** : les revenus issus des contributions des apprenti-e-s sont également liés au nombre d'apprenti-e-s, avec une augmentation des montants annoncée lors de la dernière Assemblée générale.
- **Subvention FFPP** : comme pour la subvention cantonale, cette subvention dépend du nombre d'apprenti-e-s.
- **Revenus divers** : un revenu imprévu a été perçu grâce à une subvention pour la formation des intervenants CI. Cette opportunité de subvention, inconnue lors de la préparation du budget précédent, sera désormais intégrée au prochain exercice avec la création d'un compte spécifique.

**Jérémy Bachmann** termine sa présentation en expliquant les principaux éléments du bilan, et présente les chiffres atteints à l'actif et au passif.

## 6.2 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES

---

**Romain Arquin** présente le rapport des vérificateurs de comptes, qui atteste que les comptes sont correctement tenus et conformes aux normes statutaires. Il propose ainsi à l'Assemblée de les approuver tels qu'ils ont été présentés et d'accorder la décharge au trésorier.

## 6.3 ADOPTION DES COMPTES

---

Avant l'adoption des comptes, un moment question-réponse est ouvert.

**Thierry Gonzàlez** se questionne sur le bénéfice atteint et souligne qu'il serait préférable d'éviter une augmentation significative de la fortune de l'ORF-NE à la suite de la hausse des contributions de l'année dernière. En effet, pour l'État de Neuchâtel, qui emploie chaque année un grand nombre d'apprenti-e-s, cette augmentation représente une charge financière importante qu'il est nécessaire de pouvoir justifier devant le Conseil d'État lors de l'élaboration du budget. Il est donc crucial, selon lui, d'éviter une situation où il serait difficile de justifier cette hausse.

**Jérémy Bachmann** répond que l'organisation est bien consciente de cet enjeu et partage la préoccupation de veiller à ne pas augmenter la fortune de manière excessive. Toutefois, il rappelle que lors de la dernière clôture, la fortune avait fortement diminué, ne laissant ainsi plus aucune marge d'erreur. De plus, l'ORF-NE traverse encore une période d'incertitude, notamment en raison de la transition entre deux ordonnances et la crise que traverse l'OVAP. Dans ce contexte, il est essentiel de disposer d'une certaine réserve financière pour éviter de se retrouver dans une situation critique.

**Manuel Leòn** complète cette réponse en ajoutant qu'il sera également possible pour l'ORF-NE de restituer une partie des cotisations à ses membres, si cela s'avère nécessaire, comme cela a déjà été fait il y a quelques années.

**Laetitia Stubi** apporte également son point de vue, forte de son expérience "terrain" en tant qu'employée directement impactée par les éléments précédemment mentionnés. Elle reconnaît que le bénéfice réalisé est nettement supérieur aux attentes initiales. Toutefois, elle souligne qu'il convient de prendre en compte plusieurs facteurs. Tout d'abord, un seul salaire de responsable a été versé pendant une période, et de

nombreux cours interentreprises ont dû être assurés par elle-même ou par N. Del Giudice, en raison de désistements parmi les intervenants. Cela a entraîné des économies sur les indemnités liées aux cours interentreprises. De plus, l'équipe a fait preuve d'une gestion rigoureuse des finances, veillant à réaliser toutes les économies jugées nécessaires.

Elle tient également à rappeler que l'équipe a travaillé sans relâche, avec un engagement total, en dépassant souvent leurs heures habituelles de travail. Il est donc rassurant de constater que la fortune n'est plus proche de zéro, ce qui offre désormais une meilleure sécurité financière pour l'organisation.

L'Assemblée adopte les comptes 2023-2024 à l'unanimité avec remerciements.

## 7 BUDGET 2024-2025

### 7.1 PRÉSENTATION DU BUDGET

---

**Jérémy Bachmann** présente le budget. Il ajoute que bien que l'incertitude demeure quant au prochain résultat, tous les efforts seront déployés pour assurer une gestion rigoureuse et saine des finances de l'organisation.

### 7.2 ADOPTION DU BUDGET

---

**Natacha Erard** se questionne sur le potentiel subventionnement des cours CI en blended learning.

**Laetitia Stubi** indique que, dans le cadre de la nouvelle ordonnance, le blended learning est appliqué à tous les cours CI. Aussi, après concertation, le SFPO (autorité cantonale) a confirmé que ce mode d'enseignement est reconnu et qu'il sera bien subventionné.

L'Assemblée adopte le budget 2024-2025 à l'unanimité avec remerciements.

## 8 DIVERS

Il est annoncé que la prochaine Assemblée générale se tiendra le **21 août 2025**.

**Manuel Leòn** exprime ses chaleureux remerciements à l'ensemble de l'assemblée et à l'équipe de l'ORF-NE pour l'organisation de cette AG.

**Thierry González** adresse également ses remerciements à l'ORF-NE et propose d'organiser la prochaine Assemblée générale dans les nouveaux locaux de Tivoli, dans les salles de formation.

**Natacha Erard** prend la parole pour remercier l'ensemble du comité de l'ORF-NE, ainsi que toutes les personnes présentes et celles ayant contribué à l'organisation de cette assemblée générale. Elle tient également à exprimer ses remerciements les plus chaleureux aux apprenti-e-s du SRHE qui ont contribué au bon fonctionnement des activités du secteur ainsi que de celles de l'ORF-NE durant l'année scolaire.

**Laetitia Stubi** remercie chaleureusement son équipe, pour le travail remarquable effectué. Elle félicite particulièrement Noémie Del Giudice pour avoir brillamment repris ses nouvelles fonctions.

En conclusion, le Président remercie une nouvelle fois les participant-e-s à cette assemblée et déclare la séance officiellement close. Il invite les participants à se joindre à l'apéritif organisé en leur honneur.

*La séance est levée à 16h30.*

Pour le PV, Romaine Roulet